

AFFAIRE N° 26. - Convention à passer avec la S.E.C.M.O. pour les études du projet et la surveillance des travaux d'aménagement des voiries urbaines : rue du Général de Gaulle, rue d'Après, rue Jacob, Bretelle Moufia-Bois-de-Néfles, parking de l'ancienne gare.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la S.E.C.M.O. une convention pour les études du projet et la surveillance des travaux d'aménagement des voiries urbaines :

- 1) rue du Général de Gaulle - de la rue de Paris au Boulevard Lacaussade
- 2) rue d'Après (en totalité)
- 3) rue Jacob (en totalité)
- 4) Bretelle Moufia-Bois-de-Néfles
- 5) Parking de l'ancienne gare - délimité par le dépôt du Bibliobus d'une part, le bord de mer et la RN 2 d'autre part.

Le montant approximatif des travaux à réaliser est de 37 995 600 Frs CFA.

Les honoraires de la S.E.C.M.O. seront calculés conformément au décret n° 49-165 du 7 Février 1949.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus par autorisation spéciale au Budget Primitif de 1969, au Chapitre 901, article 2313-18.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire
Le Directeur des Affaires Financières
M. Pépère

Approuvé
Le Maire, le 29 mai 1969
Le Secrétaire Général
Signé : M. Teklu